

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension du crématorium de Limoges Métropole Du mercredi 17 juin au vendredi 3 juillet 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le crématorium, situé au 181 rue du Cavou à Limoges, est géré par Limoges Métropole. Dans ce cadre, la Communauté urbaine porte un projet d'extension du site afin d'accueillir les familles dans les meilleures conditions possibles.

Ce projet concerne une extension de 77 m² environ portant sur deux espaces fermés à destination de l'accueil des familles, une zone d'attente et un bureau de direction ainsi qu'une requalification complète des existants à destination du personnel et des usagers.

→ Une enquête publique ouverte à toutes et tous

Dans ce cadre, il est proposé de tenir une enquête publique ouverte à toutes et à tous afin de recueillir les remarques et avis des usagers.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole, situé au 19 rue Bernard Palissy à Limoges ainsi qu'à la mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'action foncière et immobilière, au 31 avenue Baudin à Limoges. Le dossier sera également disponible dans la mairie annexe de Landouge, au 3 rue du Mas-Bilier à Limoges.

Un registre destiné à recueillir les remarques sera mis à la disposition du public à ces mêmes adresses. De plus, ce dossier est consultable sur [le site internet de Limoges Métropole](#).

Toute personne intéressée pourra, pendant toute la durée de l'enquête, communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante - 19 rue Bernard Palissy, CS 10 001, 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : ep-extensioncrematorium@limoges-metropole.fr.

Des permanences du commissaire enquêteur sont organisées au siège de Limoges Métropole, le mercredi 17 juin de 9h à 12h et le vendredi 3 juillet de 14h à 17h ainsi qu'à la mairie annexe de Landouge le mercredi 24 juin de 14h à 17h.

À l'issue de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions sur le projet, puis Limoges Métropole délibérera sur l'intérêt général du projet, en vue de l'obtention de l'autorisation d'extension du crématorium par arrêté préfectoral.